

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 AVRIL 2021
20H00
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

*(Huis clos sauf la presse, gestes barrières obligatoires :
distanciation physique, gel hydro alcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire)*

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Corinne CHOPIN, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

Absents : Néant

Procurations : Néant

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h18.

Madame Geneviève Malet est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021,
- 2) Approbation participation Fond Unique Habitat du département,
- 3) Attribution des subventions aux Associations Sauratoises,
- 4) Vote des taux des impôts locaux,
- 5) Présentation et approbation du budget primitif 2021 de la Commune,
- 6) Présentation et approbation du budget primitif 2021 du CCAS,
- 7) Autorisation de vendre des parcelles au Souleilhan,
- 8) Détermination du prix de vente d'une propriété sise au Cazal,
- 9) Fixation du prix du loyer du logement au-dessus de la poste,
- 10) Approbation de la convention Commune- Association Patrimoine,
- 11) Création de poste au service technique.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations mesures sanitaires COVID 19,
- 2) Informations élections départementales et régionales,
- 3) Informations « Ecole »,
- 4) Informations « déchets »,
- 5) Informations sur le programme pluriannuel d'investissements et les projets,
- 6) Informations et questions diverses des Elus.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 :

Le compte rendu du 29 mars 2021 est adopté sans remarque par un vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Approbation participation Fond Unique Habitat du département :

Comme chaque année, il s'agit de voter notre participation au financement du Fond Unique Habitat de l'Ariège. Ce fond, géré par le Département, est destiné à répondre aux difficultés rencontrées par les citoyens dans le domaine du logement (faciliter l'accès, éviter les expulsions, assurer un accompagnement social spécifique). A noter qu'en 2019 le montant des aides distribuées à des Sauratois est de 292,30 €.

La participation demandée à Saurat pour 2021 s'élève à : 1 457,67 €.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Attribution des subventions aux Associations Sauratoises :

Il est proposé de demander aux associations sauratoises de redéployer leurs activités pour animer notre Commune dès que possible. Ainsi, nous proposons pour la deuxième année COVID, de reconduire les subventions au même niveau qu'une année normale, espérant ainsi pouvoir rétablir toutes les animations dans la vallée et fêter comme il se doit le passage du Tour de France dans la Commune en juillet prochain.

Il est proposé d'attribuer les subventions 2021 aux associations selon la liste présentée en conseil.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Vote des taux des impôts locaux :

La Taxe d'Habitation disparaît, laissant apparaître un dispositif de compensation très complexe et au détriment du Département. Les évolutions de ce système de compensation ne sont pas garanties. La Commune ne peut donc plus piloter la plus grande partie de ses ressources fiscales locales.

Si la Taxe Foncière devient le seul impôt géré par la Commune, il conviendra de veiller à ses variations et, pour assurer le maintien des ressources financières, maintenir une augmentation régulière compensant à minima l'inflation.

A noter qu'à Saurat, le foncier non bâti est sous-évalué et que la taxe correspondante génère une ressource beaucoup trop faible par rapport aux besoins budgétaires de la Commune.

Plusieurs voix s'élèvent mais tous les Elus regrettent de devoir augmenter les impôts ; Monsieur le Maire explique que la part communale de cette augmentation est faible par rapport à ce qu'il s'applique autour de nous mais que ces variations sont obligatoires pour maintenir un niveau suffisant de ressources fiscales de la Commune en compensant à minima l'inflation, pour cela il est donc proposé d'augmenter très légèrement le taux de la taxe sur le foncier bâti (+ 0,428 pts) et sur le foncier non bâti (+ 1,07 pts), cela représente de l'ordre de 4 300 euros répartis sur tous les propriétaires fonciers, soit de l'ordre de 5 à 7 euros par propriétaire foncier.

Il est donc soumis au Conseil Municipal pour approbation, « l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 » prenant en compte les évolutions proposées.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 2

5) Présentation et approbation du budget primitif 2021 de la Commune :

Il s'agit de compléter les débats sur les orientations budgétaires amorcés au cours du Conseil Municipal précédent. Débat non obligatoire pour les Communes de moins de 3500 habitants. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant à l'évolution des ressources de la Commune.

Monsieur le Maire présente les principaux montants caractéristiques du budget primitif de l'exercice 2021 et commente les principaux postes de recettes et de dépenses. Les documents remis en séance sont analysés. Les comptes s'établissent ainsi :

- Recettes de fonctionnement 2021 = 865 220 €
- Dépenses fonctionnement 2021 = 865 220 €
- Recettes investissement 2021 = 590 241 €
- Dépenses investissement 2021 = 590 241 €

Les budgets primitifs sont toujours présentés à l'équilibre

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un budget de consolidation, il n'y a pas de grands investissements et donc pas d'augmentation de l'endettement.

Après débat il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les budgets primitifs 2021 tels que présentés.

Le budget de fonctionnement équilibré à 865 220€ est mis au vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 5

Le budget d'investissement équilibré à 590 241€ est mis au vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 5

6) Présentation et approbation du budget primitif 2021 du CCAS :

Le budget primitif 2021 du CCAS est présenté sommairement. Il s'équilibre à 6 601€ 51cts en fonctionnement et zéro en investissement. Il convient de remercier les membres et le Président du CCAS de Saurat pour leur dévouement en rappelant l'attachement de la Commune aux solidarités. L'année 2020 a fait apparaître une nouvelle fois des besoins réels. Il semble important de poursuivre ces actions en faveur des plus démunis. Le budget ainsi présenté est soumis à l'approbation des Elus.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

7) Autorisation de vendre des parcelles au Souleilhan :

Une délibération de principe avait été prise en 2020 pour vendre des parcelles numérotées C 19 et C 3562 au lieu-dit Les Lanes à Monsieur Jean-Marc Fournié. Une série de contretemps administratifs nous obligent à reprendre cette délibération pour la rendre effective.

Le prix de vente proposé après consultation de spécialistes (dont SAFER) est de cinq cents euros (500 €) et tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Après lecture de la délibération proposée, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre cette délibération et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de ces décisions.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

8) Détermination du prix de vente d'une propriété sise au Cazal :

En complément de la délibération prise lors du Conseil Municipal précédent reprise ci-dessous : *Suite à la demande pressante des voisins, nous sommes amenés à intervenir sur un immeuble en ruine situé place du Cazal (appelé maison Hort) sis sur les parcelles section D N° 2325, 2324, 2323 pour une superficie au sol d'environ 760 m2.*

Après s'être assuré de la propriété de cet ensemble immobilier par la Commune il est proposé :

- *De faire vérifier et faire assurer la mise en sécurité minimale des immeubles voisins et des personnes,*
- *De mettre en vente cet ensemble immobilier au plus offrant en déterminant un prix objectif et un prix plancher en dessous duquel la Commune ne serait plus vendeur.*
- *Ce prix objectif et ce prix plancher ont été déterminés par la commission d'appel d'offre et ne sont pas communicable au public. L'avis professionnels sera recherché mais les recommandations les plus courantes portent sur un prix au m2 du terrain constructible dans la zone diminué du cout estimé de la démolition.*

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour fixer un prix objectif (prix de vente) et un prix plancher.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente cet ensemble immeuble et terrain aux conditions émises par la commission d'appel d'offres et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de ces décisions.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

9) Fixation du prix du loyer du logement au-dessus de la poste :

Les travaux d'aménagement de l'appartement au-dessus de la Poste se poursuivent normalement. Nous avons pris du retard avec la commande des menuiseries isolantes. L'installation du locataire est prévue pour le début mai.

Il convient de fixer le prix du loyer et d'établir le bail.

Le prix du loyer est proposé à 430 euros mensuels (compte tenu que le troisième étage n'est pas terminé et que l'entrée nécessite encore des aménagements).

Le bail sera signé avec Monsieur Wendt comme convenu.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location aux conditions ci-dessus et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de ces décisions.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

10) Approbation de la convention Commune-Association Patrimoine :

Des travaux avaient été entrepris par la commission municipale Environnement et Patrimoine pour préparer la mise au point d'une convention cadre entre la Commune et l'Association « Saurat : Patrimoine Millénaire Village-rue et ses écarts ».

Après plusieurs échanges avec le Président de l'Association, il est proposé au Conseil Municipal un projet de convention quasiment abouti.

Après lecture et débat sur ce projet il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les autorisations d'installations aux conditions ci-dessus et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de ces décisions.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

11) Création de poste au Service Technique :

Il s'agit de créer un poste pour confirmer l'emploi tenu depuis plusieurs mois par des contractuels. L'effectif total reste à cinq agents mais cet emploi tenu par des CDD doit être officialisé en emploi permanent tenu par un agent titulaire de la fonction publique.

Jean Yves Cassagne actuellement contractuel jusqu'au 19 juin prochain est candidat pour cet emploi permanent d'agent technique territorial. Compte tenu de son expérience et de son ancienneté sur la Commune il sera proposé de le stagiairiser sur ce nouvel emploi.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à créer ce poste d'agent Technique territorial et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette création.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 1

QUESTIONS DIVERSES :

1) Informations mesures sanitaires COVID 19 :

Vaccination (Bus régional, ...)

Marché du dimanche quid du port du masque

Programme des festivités et rassemblements en tous genres

2) Informations élections départementales et régionales :

Les 20 et 27 juin semble-t-il

Deux bureaux de vote : à Saurat et à Prat Communal

Quid du protocole applicable : Assesseurs et membres des bureaux vaccinés,...

Madame Christine Biardeau pressentie pour faire renfort des secrétaires

3) Informations « Ecole » :

Rentrée école 26 avril (tests, vaccins enseignants, personnels, ?...)

Point sur participation aux opérations frelons et compostage

4) Informations « Déchets » :

Point par commission environnement (lettre, Flyer, composteur partagé,...)

5) **Informations sur le programme pluriannuel d'investissements et les projets :**

Réunion de la commission programme à compléter et nouvelle réunion à prévoir pour définir méthode d'information et de consultation amont

De nombreux porteurs de projets nous contactent (école de Prat Communal, résidences de loisirs, maison du Casal, ...)

6) **Informations et questions diverses des Elus :**

Renforts d'été aux Service Technique et dans les bureaux (stagiaires, service civique, renfort, demandeurs d'emploi,...)

La séance du conseil municipal est close à 23h20.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.